



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 7 juillet 2021

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	15
VOTANTS	19
DATE DE CONVOCATION	
1 ^{er} juillet 2021	
DATE D’AFFICHAGE	
1 2 JUL. 2021	
Codification : 3.3	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous- préfecture de Roanne le 1 2 JUL. 2021 et publication du 1 2 JUL. 2021	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



L'an deux mille vingt et un, le **sept juillet**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le premier juillet deux mille vingt et un** s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des Vignes, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Katy VAZQUEZ DUDEK, Sylvain GIRARDIN, Roseline TRAMBOUZE, Isabelle ROUVIDAN et Lucie ROCH.

Absents avec excuse :

Chantal SAVARINO donne pouvoir à Christine VALADE

André ALEX donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE

Didier DUPIN donne pouvoir à Lucie ROCH

Patrick PORNET donne pouvoir à Sylvain GIRARDIN

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Sylvie RENARD

OBJET : 2020-058 : convention de mise à disposition de la salle des sports à l'ADAPEI IME Le Mayollet

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention de mise à disposition de la salle des sports à l'ADAPEI IME Le Mayollet, pour la saison 2021 / 2022 (du 1^{er} septembre 2021 au 30 juin 2022), pour des séances de sport les lundis après-midis et les mardis matins pour des enfants atteints de déficience intellectuelle.

Il est proposé de déroger à la délibération du Conseil Municipal du 5 juin 2015 qui fixe les tarifs et donc de mettre à disposition ces locaux à titre gratuit, la gratuité étant justifiée par l'intérêt général de la démarche car il s'agit de favoriser l'insertion / l'ouverture sur le monde extérieur de ces jeunes handicapés et de leur permettre de pratiquer des activités sportives.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20210707-2021-058-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2021

Publication : 12/07/2021

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention de mise à disposition de la salle des sports entre la commune et l'ADAPEI IME Le Mayollet pour la saison 2021 / 2022.
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous documents et actes afférents.
- **De préciser** que cette mise à disposition est réalisée à titre gratuit.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 9 juillet 2021

Le Maire,



Jean-Yves BOIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20210707-2021-058-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2021

Publication : 12/07/2021